MARCHÉ N°2026-05

MARCHE PUBLIC DE SERVICES

Prestation de ménage du Centre d'enseignement zootechnique Bergerie nationale.

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

Pouvoir adjudicateur :
Centre d'Enseignement Zootechnique
Parc du Château
78120 Rambouillet
Siret : 197 833 601 00010

Appel d'offres ouvert (article R. 2124-2 1° du Code de la commande publique).

Table des matières

1. OBJET DU MARCHÉ 3
2. BESOIN DU CEZ-BERGERIE NATIONALE 3
2.1 Surfaces des locaux 3
2.2 Vitreries 3
2.3 Commande des prestations 3
3. CONTENU DES PRESTATIONS 3
3.1 Nettoyage général des bâtiments 3
3.2 Nettoyage de la vitrerie des bâtiments 4
3.3 Détail de la prestation 4
4. ORGANISATION DU TRAVAIL 5
5. LES CONTRÔLES 5
ANNEXES 6
Annexe 1 : Proposition d'effectif 6
Annexe 2 : Proposition matérielle 7
Annexe 3 : Reprise de personnel 7

1. OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché concerne l'exécution des prestations de nettoyage des locaux, des vitreries et des espaces extérieurs du CEZ-Bergerie nationale à Rambouillet (78). Cette prestation vient en renfort de l'équipe interne déjà en charge du ménage.

Le marché est exécuté par bons de commande, dans les conditions fixées aux articles 6.3 et 6.4 du CCAP (montant minimum de 25 000 € HT et montant maximum de 65 000 € HT par période de 12 mois).

2. BESOIN DU CEZ-BERGERIE NATIONALE

2.1 Surfaces des locaux

Le détail des surfaces des locaux pris en charge est indiqué dans le détail quantitatif estimatif (DQE) du présent dossier de consultation (DCE). Les surfaces et les quantités sont données à titre indicatif et n'ont pas de valeur contractuelle : seules les prestations effectivement commandées par bons de commande sont dues, aux prix unitaires du bordereau de prix unitaires (BPU), dans la limite des montants minimum et maximum du CCAP.

Le titulaire est réputé avoir vérifié ces données avant d'avoir établi son offre.

2.2 Vitreries

Le détail des surfaces vitrées est à l'appréciation du soumissionnaire lors de sa visite (plus de 300 fenêtres). Aussi, le titulaire est réputé avoir vérifié ces données avant d'avoir établi son offre. Les surfaces sont indiquées pour une face

2.3 Commande des prestations

Les prestations sont commandées par bons de commande écrits, émis par le CEZ-Bergerie nationale conformément à l'article 6.3 du CCAP :

- Les prestations récurrentes (nettoyage des locaux, nettoyage trimestriel des vitres) sont commandées par un bon de commande couvrant une période déterminée, émis au début de chaque période d'exécution ;
- Les prestations complémentaires ou ponctuelles (locaux supplémentaires, remise en état après un événement, désinfection ponctuelle, renfort exceptionnel) font l'objet de bons de commande distincts, valorisés aux prix unitaires du BPU.

Chaque bon de commande précise la nature et la quantité des prestations, le lieu et le délai d'exécution. Le titulaire accuse réception du bon de commande et s'engage à l'exécuter dans le délai indiqué voir article 6.3 du CCAP.

3. CONTENU DES PRESTATIONS

3.1 Nettoyage général des bâtiments

Le titulaire doit assurer l'ensemble des tâches nécessaires au maintien de l'hygiène et de la propreté des locaux suivants :

- Bureaux administratifs
- Salles de cours
- Internats

- Toilettes
- Salles d’eau
- Salles de réunion
- Locaux du circuit de visite

D'autres besoins peuvent apparaître en cours d'exécution du marché (locaux supplémentaires, remise en état après un événement, désinfection ponctuelle) : ils sont commandés par bons de commande, aux prix unitaires du BPU, dans la limite du montant maximum du marché. Les prestations d'une autre nature que celles du BPU relèvent de la clause de réexamen de l'article 6.2 du CCAP.

3.2 Nettoyage de la vitrerie des bâtiments

- Fréquence : une fois par an.
- Le titulaire assure la fourniture et la mise en œuvre de l’ensemble des moyens et matériels pour nettoyer la vitrerie.
- Moyens d’accès : Si les moyens de levage ou d’accès aux surfaces n’existent pas sur le site, ils sont à prévoir par le titulaire.
- Formation : Le titulaire doit former son personnel sur la manipulation des nacelles du site (réglementation en vigueur).

3.3 Détail de la prestation

Les candidats remettent deux offres chiffrées au BPU et au DQE : une offre A comprenant la seule main-d'œuvre, et une offre B comprenant la charge complète de la prestation de ménage. L'offre retenue à l'attribution s'applique à l'ensemble du marché.

Dans les deux cas, le titulaire doit assurer la mise en place des produits sanitaires tels que savon, papier hygiénique, serviettes papier pour essuie-mains, sachets papier, etc.

Le titulaire assure le suivi quotidien de la consommation par type de consommable suivant le modèle établi par le CEZ-Bergerie nationale.

3.3.1 Offre de main-d’œuvre seule

Une offre comprenant une prestation de main-d'œuvre seule : le CEZ-Bergerie nationale fournit les produits d'entretien au titulaire.

Le CEZ-Bergerie nationale peut ainsi suivre le bon emploi des protocoles de nettoyage.

3.3.2 Offre complète (main-d’œuvre + produits + matériel)

Une offre où le titulaire fournit une prestation complète comprenant la main-d'œuvre, les produits et le matériel de nettoyage.

Si le titulaire souhaite changer de produit en cours de marché, il doit en faire la demande un mois à l'avance au CEZ-Bergerie nationale. À défaut, après constatation d'un produit non conforme par le CEZ-Bergerie nationale, la pénalité prévue à l'article 8.1 du CCAP pour produit non conforme est appliquée, après la procédure contradictoire de quinze jours prévus à cet article.

Dans le cas où le titulaire propose des produits, il doit :

- Ne pas utiliser de produits phytosanitaires
- Des produits virucides
- Maîtriser et réduire la consommation d'eau

- Limiter l'impact sur les utilisateurs
- Utiliser des produits de première qualité, non corrosifs et adaptés aux surfaces à nettoyer et à entretenir
- Utiliser des produits écolabellisés, pour être conforme à la certification HQE exploitation de l'immeuble ; à défaut, des produits disposant d'une certification environnementale équivalente
- Limiter la consommation de produits chimiques
- Trier et valoriser les déchets générés par l'exécution de la prestation, dans le respect des consignes de tri en vigueur sur le site

4. ORGANISATION DU TRAVAIL

Le titulaire a l'obligation de fournir au CEZ-Bergerie nationale le planning exact de ses opérations de nettoyage 15 jours avant le début des prestations.

Communication : Les Services Généraux (SG) doivent communiquer l'avancement des travaux via la messagerie maintenance Bergerie.

5. LES CONTRÔLES

Ils ont pour but de vérifier que le niveau de qualité est conforme à celui attendu. Le nombre de contrôles programmés n'est pas limité.

Les zones sont choisies à la discrétion du CEZ-Bergerie nationale qui informe le titulaire dans les 48 heures avant le contrôle.

En cas de prestation non conforme au cahier des charges et au regard de l'agent du CEZ-Bergerie nationale, le titulaire peut se voir appliquer les pénalités prévues à l'article 8.1 du CCAP. En cas de répétition de prestation non conforme, un avertissement écrit est adressé au titulaire. Si aucune amélioration n'est proposée, le CEZ-Bergerie nationale peut résilier le marché pour faute dans les conditions de l'article 8.2 du CCAP (mise en demeure préalable), sans indemnité, y compris au titre du montant minimum.

Dans ce cas par dérogation à la procédure de résiliation pour faute de l'article 41.1 du CCAG-FCS 2021) l'entre ni avec le montant minimum garanti : le texte renvoie donc à cette procédure.

ANNEXES

Annexe 1 : Proposition d'effectif

Catégorie d'heures	Nombre d'heures annuelles total	Nombre d'heures journalières moyennes effectuées par l'ensemble des effectifs du lundi au dimanche inclus	Nombre d'heures journalières moyennes effectuées par l'ensemble des effectifs le samedi le cas échéant (1)	Effectif	Qualification (2)	Observations
1 - Nombre d'heures d'encadrement						
2 - Nombre d'heures d'exécution						
3 - Nombre d'heures de laveurs de vitres extérieures						
4 - Nombre d'heures de laveurs de vitres intérieures						
TOTAL HEURES						

Annexe 2 : Proposition matérielle

Désignations	Nombre	Observations
Échelles		
Aspirateurs poussières		
Aspirateurs eau / poussières		
Monobrosses (tours/min)		
Injection extraction		
Autolaveuse mécanisée autoportée		
Balayeuse mécanisée autoportée		
Chariots de nettoyage		
Moyens de communication		
Aspirateurs dorsaux		

Annexe 3 : Reprise de personnel

1 salarié à temps plein

Note : Les annexes doivent être **remplies et jointes à l'offre**.